

Thème : Actualité du droit commercial, des affaires et de la concurrence

Date : Mercredi 17 décembre 2024 de 13h30 à 16h30

Lieu : Poitiers + Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Présentation de la réforme du droit des sociétés*
- *Analyse du devoir de vigilance*
- *Pratiques restrictives de concurrence*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Actualité fonds de commerce et bail commercial
- Sociétés, concurrence, distribution, procédures collectives, droit bancaire

➤ Moyens pédagogiques : PowerPoint

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Dominique LEGEAIS, Professeur à l'université Paris Cité, Directeur du jurisclasseur commercial, co-directeur de la revue de droit bancaire et financier

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau ». Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.